

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE NORMANDIE DU 28 janvier 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute Normandie du 28 janvier 2022 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28 janvier 2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

M. SAKHRI Faouzi	RDP	SNEPS-CFTC
M. BOUDZOUMOU Hervé	RDP	SNEPS-CFTC
M. BERTON JOHAN	RDP	SNEPS-CFTC

Absents

Excusés

Début réunion : 10h30

Fin de réunion : 11h30

Annexe : copie organigramme au 01/02/2022



Questions :

1/ La section SNEPS-CFTC souhaite inviter un assistant syndical pour la réunion.

Suite retour M. Berton lors de la réunion RDP, question à ne pas prendre en compte : a oublié de l'enlever.

2/ La section SNEPS-CFTC souhaite avoir le nom du contrôleur.

Une diffusion comète est prévue le vendredi 28 janvier 2022 au soir afin d'annoncer les nouvelles arrivées en agence :

- Contrôleur Qualité – Elena TOADER en janvier 2022
- Responsable matériel – Hakim ROUIBAH en février 2022

3/ La section SNEPS-CFTC souhaite avoir l'organigramme complet de l'agence au 1er janvier 2022.

L'organigramme a été diffusé via comète avec les notes d'astreinte et de planification début janvier 2022.

Une nouvelle version mise à jour suite aux nouvelles arrivées sera envoyée début février 2022.

Il est annexé au compte rendu de réunion de réunion

4/ M. PERRIN attend toujours ses remboursements de frais de formation 2019 « MAC APS ».

-La section SNEPS-CFTC souhaite qu'une régularisation soit faite sans délais.

- 2019 : Les frais ont été remboursés sur la base de calcul en vigueur en 2019 et suivant les directives de la DG - Taux de 2019 (0,42 / km) et formule de calcul de la base de distance kilométrique applicable

M. Perin n'avait pas appliqué ces facteurs, ce qui explique une différence. Dans le cadre d'une formation, la direction a rappelé que le remboursement se fait par différence entre la distance habituelle « domicile/ site affectation principal » et la distance « domicile/ centre de formation ».

Les RDP vont faire un retour à M. Perrin

4/ La section SNEPS-CFTC souhaite avoir la liste complète des sites CPS et CSI.

C00596-001 LEGRAND NORMANDIE DIVISIONEDIA
C00606-001 CARREFOUR MARKET LOUVIERS
C00629-002 CARREFOUR BOIS GUILLAUME BOCQU
C00629-003 CARREFOUR BOIS GUILLAUME MAIRI
C00629-009 CARREFOUR MARKET MESNIL ESNARD
C00629-010 CARREFOUR LE PETIT QUEVILLY
C00629-013 CARREFOUR PONT AUDEMER EUROPE
C00629-015 CARREFOUR MARKET SOTTEVILLE
C00629-081 CARREFOUR Hyper Evreux
C00629-095 CARREFOUR Hyper Gruchet La Valaise
C00629-097 CARREFOUR Hyper Mont Saint Aignan
C00629-107 CARREFOUR Market LE HAVRE VALLEE
C00629-110 CARREFOUR Market HAVRE (LE) SANVIC
C00629-124 CARREFOUR Market NEUVILLE -LIBERATION
C00783-001 SIKA FRANCE
C00785-001 NOR'PAIN
C00787-001 CARSAT NORMANDIE
C00789-001 MAZET MERCIER SAS
C00794-001 AUTOLIV
C00795-001 IPODEC NORMANDIE
C00800-001 E.P. DIS GD QUEVILLY
C00801-001 NOVANDIE
C00805-001 SCHOELLER ALLIBERT
C00815-001 PONTICELLI FRERES
C00816-001 SONOTRI SA
C00818-001 COLLET SAS
C00819-001 GCA LOGISTICS LE HAVRE
C00822-001 LAVAQUEST
C00824-001 AXSON FRANCE SAS
C00829-001 BOURSIN
C00892-001 S.E.P.P.
C00939-003 VILLE GONFREVILLE
C00939-005 PATINOIRE
C00998-001 EHPAD LES CHARMETTES
C01004-001 ATEM SOLUTIONS
C01047-001 ESIPTA
C01081-002 CPE CHANZY LE HAVRE
C01163-002 CONTINENTAL PHARMA - GD COURONNE
C01219-001 IPODEC LE HAVRE
C01239-001 LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE
C01479-001 CENTRE HOSPITALIER DIEPPE
C01582-003 EDF ALN DIEPPEDALLE
C01587-001 CENTRE HENRI BECQUEREL

C01685-001 CPAM DE ROUEN
C01715-001 CPAM LE HAVRE
C01780-001 VALDEPHARM VAL DE REUIL
C01796-001 CFAIE
C01808-002 SNCF BASE ARRIERE DE SOQUENCE
C01829-002 ARS ROUEN
C01842-001 SNCF - EVREUX
C01857-001 HAVRE ATHLETIC CLUB
C01869-001 B & K
C01908-001 SMEDAR
C01909-004 CFA ROUEN, LE HAVRE, DIEPPE, EVREUX
C01974-001 CARREFOUR ELBEUF
C02008-001 DGA VAL DE REUIL
C02014-004 EFS BOIS GUILLAUME
C02064-001 SNCF - PC TRAVAUX

5/ Les agents convoqués pour le poste de contrôleur souhaite savoir pourquoi ils n'ont pas été rappelés pour leur donner la réponse.

-La section SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi les agents non pas eu la réponse.

L'agence regrette la situation et prêtera attention à communiquer sur les prochains retours d'offres qui pourraient être créés en interne.

Monsieur BERTON a été tenu informé de l'avancement des entretiens et particulièrement du retard sur le poste contrôleur.

Les candidats seront appelés afin de leur donner les suites des entretiens.

6/ Les agents de ROUEN et Le HAVRE souhaitent savoir où en est le recrutement qu'occupe M. LEROY

-La section SNEPS-CFTC souhaite que les agents qui ont postulé soient contactés pour leur donner une réponse.

Le recrutement du nouveau responsable matériel (voir question 1) sera effectif à compter du 1^{er} février 2022.

Les candidats ont été contactés par M. DRINNHAUSEN afin de leur faire un retour sur leur candidature.

7/ M. NAZE et M. SAKHRI souhaite savoir où en est le recrutement pour le site D.G.A d'agent titulaire sur ce site car les nouveaux agents qui vont sur le site ne sont que des solutions de remplacement



-La section SNEPS-CFTC souhaite que les agents soient mis au courant de l'avancement du recrutement.

Des points réguliers sont effectués entre l'agence et la direction régionale afin de pouvoir stabiliser les effectifs sur site.

→ Des titulaires ont été formés et des remplaçants sont en cours de formation pour pallier les prises de congés, les remplacements maladies...

La direction a présenté en réunion l'outil de suivi mis en place vis-à-vis des effectifs et particulièrement des contraintes d'accès (94A). Cette approche convient aux RDP.

8/ M. SAKHRI nous informe que M. TELFOUCHE lui avait promis de le mettre au coefficient 150 et chef de poste s'il restait minimum 1 ans sur le site D.G.A.

-La section SNEPS-CFTC souhaite que M. SAKHRI soient passer au coefficient 150 ou chef de poste .

Un échange a eu lieu avec Monsieur SAKHRI par téléphone à ce sujet.

Etant donné qu'il n'y a aucune trace écrite de cette promesse et n'ayant pas besoin actuellement de chef de poste, nous ne pouvons répondre favorablement à la demande.

RENAULD JEROME
DIRECTEUR REGIONAL